

Il est temps de revoir vos placements

Savez-vous comment vos épargnes-retraite sont investies? C'est le moment idéal de revoir votre portefeuille de titres et de vous poser certaines questions importantes. Comprenez-vous les placements que vous détenez? Ces placements sont-ils appropriés compte tenu de votre tolérance au risque ou de votre horizon de retraite?

Déterminez d'abord quels sont vos placements. Vous les trouverez sur votre relevé du participant ou encore en consultant votre compte en ligne. Il existe deux types de placements : placements liés aux valeurs du marché (connus sous le nom de « fonds distincts ») et comptes à intérêt garanti (CIG).

Les fonds liés aux valeurs du marché sont semblables aux fonds communs de placement en ce sens que les fonds sont investis dans un panier diversifié de titres. Lorsque vous cotisez, vous achetez des unités de fonds. La valeur unitaire est déterminée en fonction du rendement des avoirs dans le fonds et le niveau de risque dépend du type de fonds et des éléments d'actif qui y sont détenus. Par exemple :



- **Fonds d'obligations / à revenu fixe** : Ces fonds offrent un rendement, une volatilité et un risque plus faibles que les fonds équilibrés. Au cours des périodes de hausse des taux d'intérêt, la majorité de ces fonds connaissent une baisse de leur valeur.
- **Fonds équilibrés** : Placements offrant un risque moyen, constitués à la fois d'actions et d'obligations, ce qui procure aux investisseurs un potentiel de croissance grâce au volet actions et du même coup une protection contre le risque de perte associée à la volatilité des marchés, grâce au volet obligations.
- **Fonds d'actions** : Potentiel de gain ou de perte plus élevé que pour les autres types de fonds, les éléments d'actif étant investis uniquement dans des actions. Les fonds canadiens sont moins risqués que les fonds étrangers vu les fluctuations du taux de change ou les risques politiques associés aux marchés étrangers.
- **Fonds de répartition d'actifs** : Ces fonds sont créés par des gestionnaires professionnels afin qu'ils correspondent à la tolérance au risque ou à l'horizon de retraite de l'investisseur et qu'ils représentent une solution de placement diversifiée et personnalisée. Vous n'avez donc pas à bâtir vous-même un portefeuille.

Les comptes à intérêt garanti (CIG) offrent la garantie que le montant que vous investissez, plus le taux d'intérêt indiqué, rapporteront la valeur prévue à l'échéance. Les CIG présentent un risque moins élevé et peuvent convenir aux personnes se rapprochant de la retraite ou dont la tolérance au risque est très faible, mais ces fonds pourraient ne pas suivre le rythme de l'inflation.

Prochaines étapes

Nous vous recommandons de passer en revue vos investissements de façon périodique pour vous assurer qu'ils correspondent à votre style d'investissement. Pour recevoir un questionnaire sur le profil d'investisseur, ou pour un examen de vos placements, communiquer avec Reuter Benefits au numéro sans frais 1-800-666-0142 ou par courriel à l'adresse suivante : retire@reuterbenefits.com .